



1755812

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID  
REFUS PROVISOIRE DE PROTECTION  
Règle 17. 1)

I.	Institut National de la Propriété intellectuelle, chaussée Korgalzhyn, bâtiment 3 B, 010000, Astana, Kazakhstan Téléphone: +7(7172) 62-15-15, + 7 (7172) 62-15-04 <a href="http://www.kazpatent.kz">http://www.kazpatent.kz</a> , e-mail: <a href="mailto:kazpatent@kazpatent.kz">kazpatent@kazpatent.kz</a>
II.	Numéro de l'enregistrement international: 1353543
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international): E-SPORTS MEDIA RIGHTS, SL Avenida Baix Llobregat, 3-5,E-08970 SANT JOAN DESPI (BARCELONA) (ES)
IV.	Reproduction de la marque:  <b>eFootball.Pro</b>
V.	<input checked="" type="checkbox"/> Refus provisoire pour tous les produits et/ou services <input type="checkbox"/> Refus provisoire pour certains des produits et/ou services: [suivra l'indication des produits et/ou services qui sont touchés ou qui ne sont pas touchés]
VI.	Motifs de refus: Marque est protégée avec la réserve suivante, L'enregistrement ne confère aucun droit exclusif sur la dénomination «eFootball.Pro» qui décrit les services
VII.	Dispositions essentielles correspondantes de la loi applicable: sp. 6 p. 1 art. 6
VIII.	Informations relatives à la suite de la procédure: i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours: 3 mois à partir de la notification de ce refus; pendant le délai précité le refus est provisoire. Faute de l'appel de réexamen ou recours le présent refus ou l'appel de la prolongation (6 mois, pas plus) celui-ci deviendra définitif; ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposée: Ministère de Justice de la République de Kazakhstan Institut National de la Propriété intellectuelle chaussée Korgalzhyn, bâtiment 3 B, 010000, Astana, Kazakhstan Téléphone: +7 ( 7172 ) 62-15 -15, + 7 (7172) 62-15-04 <a href="http://www.kazpatent.kz">http://www.kazpatent.kz</a> , e-mail: <a href="mailto:kazpatent@kazpatent.kz">kazpatent@kazpatent.kz</a> iii) Indications concernant la constitution d'un mandataire: Assistance d'un mandataire local est obligatoire Taxe légale adéquate.
IX.	Date de la notification de refus provisoire: 15 / 03 / 2018
X.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui émet la notification: K. Batayeva Premier vice-directeur 